

## Description du passage à niveau

Pour plus d'informations, consulter la note d'accompagnement « Diagnostic de sécurité de passages à niveau »

Caractéristiques		Caractéristiques		Caractéristiques	
<b>Classe voirie :</b>	Chemin privé	<b>Ligne ferroviaire :</b>	325000	<b>PN n°</b>	161
<b>Nbre de voies</b>	2	Ligne d'Épinay-Villetaneuse au Tréport-Mers		<b>PK :</b>	158+0098
<b>Trafic moy. / jour</b>	5/5/15	<b>Nbre de voies ferrées</b>	1	<b>En agglomération</b>	Non
<b>Part de poids lourds (%)</b>	0	<b>Nbre de trains moy. / jour</b>	7	<b>Type de PN</b>	Privé véhicules avec barrières
<b>Vitesse réglementaire km/h</b>	—	<b>Période d'exploitation (horaires de début et de fin)</b>	24 h	<b>Largeur chaussée au PN (m)</b>	1 m
<b>Vitesse pratiquée km/h</b>	—	<b>Vitesse limite de ligne au PN km/h</b>	100	<b>Longueur du PN entre barrières (m)</b>	11 m
<b>Pt singulier à proximité</b>	oui (non)	<b>Si ligne électrifiée, type :</b>	NON	<b>Angle voie ferrée / route (degrés)</b>	90°
<b>Distance de visibilité sur le feu de droite du PN (m)</b>	sens 1 sens 2	<b>Moment</b>	0	<b>Profil difficile</b>	Non
<b>Présence piétons</b>	oui (non)	<b>Commentaires :</b>			
<b>Cyclistes</b>	oui (non)	Risque de ne pas respecter les 7 s de traversée : OUI / NON			
<b>Bus, autocars</b>	oui (non)	Date Heurts/Collisions : Néant			
<b>Transpt except. Ou gros engins agricoles</b>	oui (non)	<b>Collisions et heurts</b> Sur les 10 dernières années			
<b>Voie orientée est-ouest (soleil rasant)</b>	oui (non)	<b>Nbre de collisions avec un train</b>	/	<b>Nbre de collisions avec un train</b>	/
		<b>Nbre de heurts sur installations</b>	/	<b>Nbre de heurts sur installations</b>	/
		<b>Nbre de tués</b>	/	<b>Nbre de tués</b>	/
		<b>Nbre de collisions et heurts de nuit</b>	/	<b>Nbre de collisions et heurts de nuit</b>	/
		<b>Comptage piétons :</b>	0	<b>Comptage piétons :</b>	0
<b>Environnement</b>		<b>Nature de l'environnement autour du PN :</b> Urbain ou Périurbain ou Rase campagne			
<b>Description :</b>		PN privé reliant deux parcelles (Maison d'habitation et terrain en herbe. Ace sous les 2 terrains n'ont plus le même propriétaire)			
<b>Activités à proximité du PN</b>	oui non	<b>Projets en cours pouvant impacter le PN :</b> oui non si « oui », listez :			
<b>Panneaux publicitaires</b>	oui non				
<b>Si urbain, éclairage public</b>	oui non				
<b>Commentaires :</b>		Passage a niveau à supprimer car il n'a plus d'intérêt et n'est plus utilisé.			

Schéma du PN (d'après une vue aérienne, un plan ou dessiné à la main) :



## Document de diagnostic de sécurité routière des passages à niveau

Grille	d'	Evaluation	et	Pistes	d'	Actions
--------	----	------------	----	--------	----	---------

Inscrit au PSN :

NON Inscrit

PN n° 161



Commune : Blangy-sur-Bresle Dép. Seine-Maritime

Classe de la voirie : Chemin privé

Ligne ferroviaire, nom et n° 325000 Ligne d'Épinay-Villetaneuse au Tréport-Mers

Date 05/09/2023 / Heures 11h00

Classement PN : 4ème Catégorie



# Grille d'évaluation

Pour plus d'informations, consulter la note d'accompagnement « Diagnostic de sécurité de passages à niveau »

Inspection	Inspection	Inspection	Inspection
Questions	Sens 1 vers :	Sens 2 vers :	Commentaires
<b>PN 161 - 325000 158+0098</b>	Voir schéma PN en page de garde		Si réponse « non », décrivez le défaut
<b>Date :</b> 05/09/2023	Oui	Non	

<b>GEOMETRIE</b>	I1 : Les caractéristiques géométriques du passage à niveau permettent un bon franchissement pour tous les types de véhicules					
	I2 : Le passage à niveau est suffisamment éloigné de tout point singulier (carrefour, tourne à gauche, virage serré, rétrécissement de chaussée, etc.)					
	I3 : Si un point singulier existe, son mode de gestion permet d'éviter que des véhicules se retrouvent bloqués au niveau du PN					

<b>VISIBILITE</b>	II1 : La visibilité en approche <sup>(1)</sup> sur le PN est correcte : à la vitesse réglementaire, la distance de visibilité sur le feu de droite ou la Croix de St André est supérieure à la distance d'arrêt <sup>(2)</sup>					
	II2 : La signalisation avancée annonçant le PN est réglementaire et bien visible sur toutes les voies en approche					
	II3 : La signalisation de position annonçant le PN est réglementaire et bien visible sur toutes les voies en approche					

<b>LISIBILITE</b>	III1 : Le type et le mode d'exploitation de la route sont compatibles avec une bonne perception du passage à niveau pour l'usager (pas d'effet de surprise)					
	III2 : La signalisation verticale et les barrières sont facilement identifiables de jour comme de nuit (pas de pollution visuelle)					
	III3 : La perception des feux R24, du platelage du passage à niveau, des barrières en cours de fermeture permettent de bien situer l'endroit où l'usager doit s'arrêter					
	III4 : De nuit, le passage à niveau (feux et barrières notamment) est perceptible malgré les feux des autres véhicules					

<b>MODES ACTIFS</b>	IV1 : Les aménagements prennent en compte la circulation des vélos et piétons, l'accessibilité est développée au maximum pour les personnes à mobilité réduite					
	IV2 : Le guidage des piétons vers le PN et la perception de l'endroit où ils peuvent traverser la voie ferrée est suffisant (y compris dissuasion des cheminements interdits)					
	IV3 : En cas de proximité d'une gare, le cheminement des piétons le long de la voie ferrée est dissuadé et il existe un cheminement satisfaisant				X	

<b>AUTRE</b>	V : En cas de fermeture prolongée, le passage en chicane est dissuadé par l'aménagement et les équipements du passage à niveau				X	
--------------	--	--	--	--	---	--

# Pistes d'actions

Pour plus d'informations, consulter la note d'accompagnement « Diagnostic de sécurité de passages à niveau »

Actions	Actions	Validation	Validation
Pistes d'actions	1	2	3
les numéroter si plusieurs pistes pour la validation			

<b>GEOMETRIE</b>	Suite donnée		
	1 - piste d'action retenue		
	2 - date estimée de réalisation de la piste d'action retenue		
	3 - le(s) gestionnaire(s) qui prend en charge la réalisation de l'action retenue s'identifie par R (routier) et/ ou F (ferroviaire)		

<b>VISIBILITE</b>			

<b>LISIBILITE</b>			

<b>MODES ACTIFS</b>	PN donnant accès à pâturé - PN prive utilisation par le propriétaire uniquement, et ses prepos.		

<b>AUTRE</b>			

NC : Non concerné (1) la voie concernée est la voie routière principale, voie qui coupe la voie ferrée (2) voir rapport « Proposition pour le diagnostic de sécurité de passages à niveau » partie 2.2.1 et 2.5



Annexe technique	Compléments techniques au diagnostic en		Évaluation	Pistes d'actions	
	Sujet :	DIVERS		Thème	Question(s)
n° 4	PN n° PN 161 - 325000	Commune :	Blangy-sur-Bresle	date :	05/09/2023

Commentaire du Spécialiste PN :

Présence de portails ou portillons :

OUI NON

Commentaires :

côte gauche de la ligne SNCF : haie ne permettant aucun passage.  
 côte droit de la ligne SNCF : portail fermé à clé

~~Portails ou portillons fermés à clé~~

Passage à niveau qui n'est plus utilisé. Une haie obstrue l'accès.

Il permettrait de faire la liaison entre la parcelle de la maison et la parcelle du jardin. des parcelles n'appartiennent plus à la même personne.

PN a supprimer Spe PN initié dossier de suppression 2024.  
 Placage dont bande anti dérapante abimée → Pas d'action car PN non utilisé.

Annexe PN Cat. 4	<b>Visibilités dans les 4 quadrants</b>			
	<b>PN 161 - 325000</b>	Commune : <b>Blangy-sur-Bresle</b> Date : <b>05/09/2023</b>		

Date du document : 11 mars 2022 pour plus d'informations, consulter l'annexe du document d'aide à la réalisation du diagnostic PN du Cerema

Moment : **0**

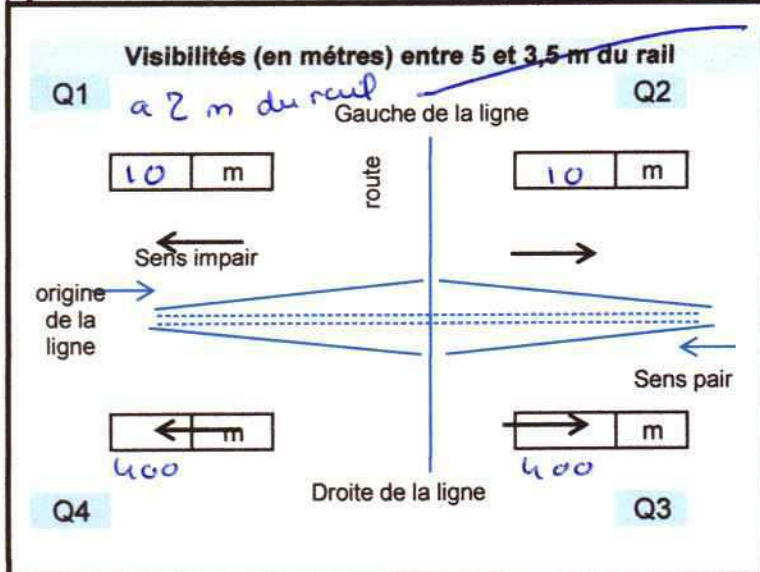
<b>20 secondes à 5 mètres du rail (555 m)</b>	<b>OUI</b> <b>NON</b>
---	-----------------------

<b>Présence d'un panneau STOP</b>	<b>OUI</b> <b>NON</b>
-----------------------------------	-----------------------

Avec STOP	R2 obtenue (410 m)	R1 obtenue (206 m) *	* R1 à envisager et selon dérogation DSSR si : Si le passage n'est notoirement pas emprunté par des véhicules routiers de longueur supérieure à 14 m et pouvant franchir le passage à niveau à une vitesse supérieure à 15 kilomètres/ heure, n'est pas emprunté par des troupeaux groupant plus de huit bovins ou plus de 50 ovins, cette distance est la distance de visibilité R1.
Sans Stop	STOP à poser OUI / NON		

(\*) Vitesse routière pratiquée

**Distances de visibilité à renseigner par le gestionnaire ferroviaire**



<b>Les distances affichées ci-dessus paraissent elles respectées sur le terrain ?</b> <small>En cas de désaccord sur les visibilités, le gestionnaire ferroviaire apportera la preuve.</small>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
---	------------	------------

**Commentaires :**  
 Pour PN piéton : 222 m - 8 secondes à la clôture du chemin de fer ou à deux mètres du rail le plus proche si la clôture est plus éloignée - Non obtenue.  
 Pas d'action - PN non utilisé.



**Annexe photos**

**Photos / Plans / Schémas**

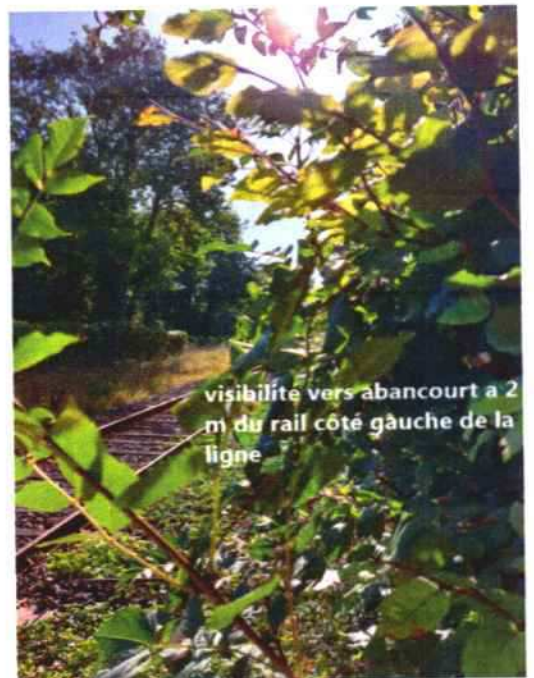
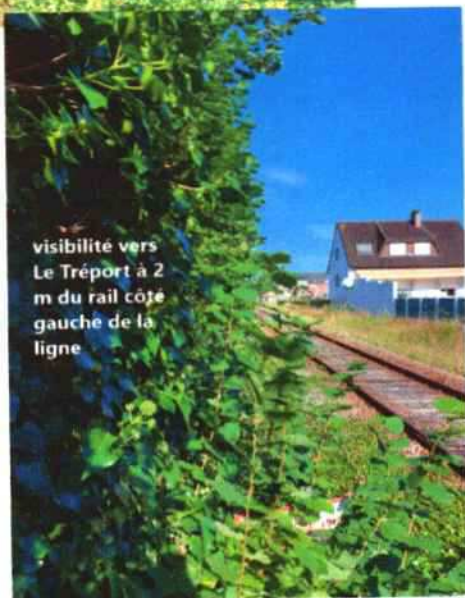
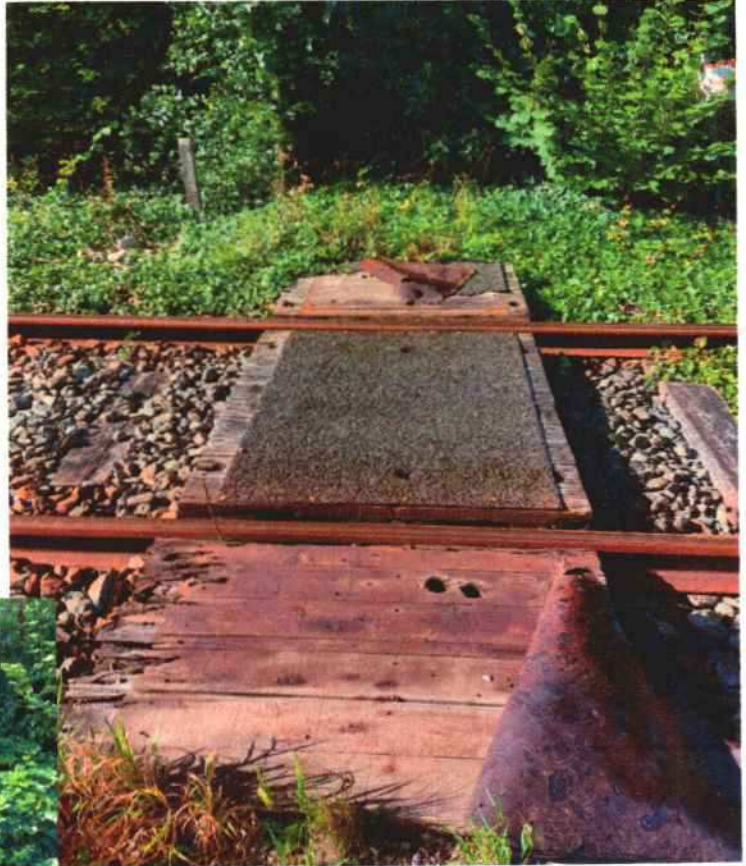
Sujet : photos

n° 1

PN n° PN 161 - 325000

Commune : Blangy-sur-Bresle

date : 12/07/2023





## Diagnostic de sécurité des passages à niveau


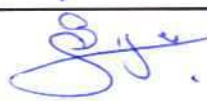
**Feuille de présence**

PN n° 161

Ligne ferroviaire (nom et n°) : 325000 Ligne d'Épinay-Villetaneuse au Tréport-Mers  
 Commune : Blangy-sur-Bresle Département Seine-Maritime


Date : 05/09/2023 Heures 11h00

## Inspection réalisée par :

NOM – Prénom	Organisme	n° de téléphone courriel	Signature
LEGRAND Christophe	SNCF RESEAU	07 78 34 05 54 <a href="mailto:christophe2.legrand@reseau.sncf.fr">christophe2.legrand@reseau.sncf.fr</a>	
Bygone Richard	Responsable châteaux		

## Validations du diagnostic et de la suite à donner par les gestionnaires

Date : 05/09/2023 Heures : 11h45.

NOM – Prénom	Organisme	n° de téléphone courriel	Signature
LEGRAND Christophe	SNCF RESEAU	07 78 34 05 54 <a href="mailto:christophe2.legrand@reseau.sncf.fr">christophe2.legrand@reseau.sncf.fr</a>	
Periche Stéphane	Propriétaire	06 30 07 75 52 <a href="mailto:aperiche@nigerrail.com">aperiche@nigerrail.com</a>	